RÈGLEMENT OFFICIEL AMÉNAGÉ

BOUNCE CHILL CREATOR AWARDS 2026

Organisé par le Bar Resto 7 Étoiles en co-organisation avec AfroDev Academy (Éditeur Délégué).

RÈGLE D'OR & PONDÉRATION FINALE DU CLASSEMENT

Les votes s'effectuent sur la plateforme numérique de manière **100% gratuite** avec option de **pourboire facultatif**. Le classement général final combinera deux phases obligatoires : **70% pour la Phase 1 (Votes en ligne)** et **30% pour la Phase 2 (Vente de tickets, mobilisation & interviews évaluées par le Jury)**.

SECTION 1 : VOTES EN LIGNE, POINTS & ASPECTS FINANCIERS

ARTICLE 1 — DÉROULEMENT EN DEUX PHASES DE LA COMPÉTITION

La compétition est officiellement scindée en deux phases distinctes dont la somme des pourcentages définira le grand vainqueur :

- **Phase 1 (Votes sur le site — 70% de réussite) :** D'une durée stricte de 20 jours. L'objectif est d'atteindre le plafond de **200 000 points**. Le 1er du classement sera le premier candidat à atteindre chronologiquement les 200k points. Le 2e et le 3e suivent dans l'ordre d'atteinte ou de score. Les candidats cumulant au moins **30 000 points** avant la fin des 20 jours valident leur qualification pour l'enveloppe forfaitaire de 100 000 FCFA.
- **Phase 2 (Mobilisation, Tickets & Interviews — 30% décidés par le Jury) :** Couvre le restant des jours jusqu'à la soirée finale du 19 Décembre. Elle porte sur la vente collective des tickets et les prestations lors des interviews.

ARTICLE 2 — CONDITIONS SPÉCIALES D'AJUSTEMENT DE LA PHASE 1

- **Cas 1 (Arrêt anticipé au plafond) :** Si pendant les 20 jours, trois (3) personnes ou plus atteignent ou dépassent les 200 000 points, les votes s'arrêtent immédiatement à leur niveau. La plateforme reste ouverte uniquement pour procéder au comptage de ceux qui atteindront le seuil de 30 000 points pour l'enveloppe de 100 000 FCFA.
- **Cas 2 (Ajustement au compteur global) :** Si personne n'atteint le plafond de 200 000 points mais que le compteur global de la compétition atteint au moins **600 000 points**, les prix seront répartis entre les créateurs selon leurs meilleurs scores. Si une ou deux personnes seulement atteignent le plafond de 200 000 points, le 2e et le 3e seront départagés selon leurs meilleurs scores parmi les non-lauréats du plafond.

ARTICLE 3 — SYSTÈME DE POINTS (VOTE GRATUIT & POURBOIRES)

Les points crédités au compteur officiel de chaque candidat s'obtiennent selon la grille de comptage suivante :

- **10 points :** 1 vote gratuit (limité à 1 vote par personne/IP durant toute la compétition).
- **5 points :** S'abonner à la page officielle AFRODEV ACADEMY sur Facebook (1 seule fois).
- **5 points :** S'abonner au compte officiel AFRODEV ACADÉMIE sur TikTok (1 seule fois).
- **2 points par tranche de 100 FCFA :** Pourboire facultatif (100 F = 2 pts, 1000 F = 20 pts). Seuil minimum de vote payant : 200 FCFA.

ARTICLE 4 — RÉPARTITION FINANCIÈRE DES POURBOIRES FACULTATIFS

LE SOUTIEN FINANCIER EST 100% FACULTATIF. AUCUNE OBLIGATION DE PAYER POUR VOTER. Sur chaque pourboire volontaire enregistré, la clé de répartition financière s'établit comme suit :

Bénéficiaire / Affectation	Quota	Description & Usage
Créateur de Contenu	**30%**	Reversés directement au créateur soutenu.
Frais Techniques & Juridiques	**30%**	Serveurs, API MoMo, suivi huissier, hébergement web.
Organisateur (Bar Resto 7 Étoiles / AfroDev)	**40%**	Couverture logistique, production et bénéfice organisateur.

*** Condition stricte de déblocage des 30% : Réaliser au minimum 5 000 points payants. En dessous, aucun reversement de pourboire n'est effectué.**

SECTION 2 : TICKETS, PRIX, PANELS & CLAUSES JURIDIQUES

ARTICLE 5 — PHASE 2 : QUOTA COLLECTIF DE MOBILISATION DES TICKETS (30%)

Pendant la Phase 2 (jusqu'au 19 décembre), les 15 créateurs de contenu ont la responsabilité collective de valider un quota global de **700 tickets** d'accès à la grande soirée, déclinés selon les catégories ci-dessous :

Catégorie Ticket	Tarif Unitaire	Quota À Vendre	Avantages & Accès inclus
Premium	**20.000 FCFA**	50 tickets	Avantages VIP + Séance photo exclusive avec créateurs & artistes
VIP	**10.000 FCFA**	100 tickets	Accès VIP à la fête + Cocktails + Friandises
Cocktails	**5.000 FCFA**	200 tickets	Accès aux prestations, fête, show, jeux + Cocktails
Standard	**3.000 FCFA**	350 tickets	Accès complet aux prestations, au show, à la fête et aux jeux

ARTICLE 6 — DOTATION GLOBALE ET RÉCOMPENSES FINANCIÈRES

Les récompenses de la compétition s'attribuent sur la base du score combiné final (Phase 1 + Phase 2) :

1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX
2.000.000 F	**1.000.000 F**	**500.000 F**

* **Du 4e au 13e lauréat :** Enveloppe de 100 000 FCFA chacun, accordée aux créateurs ayant atteint le seuil de qualification de 30 000 points lors de la Phase 1.

ARTICLE 7 — INTERVIEWS HEBDOMADAIRES, PANELS & ÉVALUATION DU JURY

En amont des interventions finales sur scène le 19 Décembre, **deux (2) interviews hebdomadaires** seront organisées pour chaque créateur tout au long de la Phase 2. Lors de ces interviews, les candidats développeront des thématiques clés de sensibilisation du public, axées notamment sur la **vulgarisation des lois du Bénin** et la citoyenneté numérique. Le jour de l'événement, chaque créateur qualifié disposera de 5 minutes d'intervention sur scène (« Construction de communauté et monétisation »). La note attribuée par le Jury indépendant pour l'ensemble de la Phase 2 (interviews + prestations - 30%) sera additionnée aux 70% de la Phase 1 sous le contrôle du représentant légal.

ARTICLE 8 — IDENTITÉ DES ORGANISATEURS & CADRE JURIDIQUE

L'événement est officiellement abrité et organisé par le **BAR RESTO 7 ÉTOILES** (établissement immatriculé et fiscalement reconnu au Bénin), représenté légalement par son Promoteur **Monsieur Hippolyte AHOLOUKPE**. Il est co-organisé par **AFRODEV ACADEMY** agissant en qualité d'Éditeur Délégué et maître d'œuvre technique, représentée par son Directeur Général **Monsieur Hippolyte AHOLOUKPE**.

ARTICLE 9 — DROIT À L'IMAGE, DISQUALIFICATION & LITIGES

Chaque participant cède à l'organisation le droit d'exploiter son image et sa voix pour la promotion de l'événement. Tout recours à la fraude numérique (bots, faux comptes, manipulation d'IP), tout propos haineux ou tout manquement grave à l'éthique entraînera la disqualification immédiate du candidat sans recours. En cas de contestation, une résolution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le **Tribunal de Cotonou** sera seul compétent.

*** NB : Tout candidat n'ayant pas au moins 5 000 points gratuits avant d'atteindre le plafond des 200k points n'a pas droit au prix.**

SIGNATURE ET ACCORD DU CRÉATEUR

"Je soussigné(e) atteste avoir lu et approuvé l'ensemble du règlement V2."

Mention obligatoire manuscrite : *"Lu et approuvé"*
Date: / / 2026
Signature:

L'ORGANISATION & CO-ORGANISATEUR

BAR RESTO 7 ÉTOILES & AFRODEV ACADEMY

Le Représentant Légal & DG :
Monsieur Hippolyte AHOLOUKPE
(Signature & Cachet)